

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2021



PROGRAMME 742

---

**OUVRIERS DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS DE L'ÉTAT**

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

### Marie CHANCHOLE

*Sous-directrice, Direction du budget*

Responsable du programme n° 742 : Ouvriers des établissements industriels de l'État

Le programme "Ouvriers des établissements industriels de l'État" retrace les opérations du fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPOEIE) et du fonds gérant les rentes d'accident du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM).

Le FSPOEIE a été institué par l'article 3 de la loi du 21 mars 1928, afin d'assurer, selon le principe de la répartition, la couverture des risques vieillesse et invalidité des ouvriers de l'État. La gestion de ce fonds, qui n'a pas la personnalité morale, ainsi que la liquidation et le paiement des prestations, sont confiés depuis cette date à la Caisse des dépôts et consignations. Cette modalité de gestion a été réaffirmée par le décret n° 2004-1056 modifié du 5 octobre 2004 relatif au régime des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État.

La gestion des RATOCEM a été confiée à la Caisse des dépôts et consignations par décret du 26 février 1897, modifié par le décret n° 70-209 du 12 mars 1970.

Le rôle essentiel de l'État dans le financement des pensions des ouvriers de l'État (73,2 % des recettes totales du programme en 2019) a conduit à la constitution d'un programme spécifique à ces pensions, au sein du compte d'affectation spéciale « Pensions ».

Pour 2021, les dépenses du FSPOEIE sont en légère augmentation par rapport au montant 2020 inscrit en LFI (+3,9 M€) : elles atteignent 1 937,5 M€.

Le montant 2021 de la subvention au FSPOEIE, versée par les ministères employant des ouvriers de l'État, est en diminution de 1,3 % par rapport au montant inscrit en loi de finances initiale pour 2020 : elle s'établit à 1 449,3 M€.

Outre la subvention, la participation de l'État au financement des dépenses du FSPOEIE prend la forme d'une contribution patronale lorsqu'il est juridiquement l'employeur. Pour l'ensemble des employeurs, le taux de la contribution employeur au FSPOEIE s'élèvera à 35,01 % en 2021, à l'instar de 2020.

Au total, les recettes du programme pour 2021 progressent de 2,2 M€ par rapport au montant inscrit en loi de finances initiale pour 2020: elles s'établissent à 1 935,6 M€. Cette hausse est principalement liée à :

- la progression des recettes provenant des cotisations salariales et des contributions employeurs (+10,9 M€) ;
- la baisse de la subvention de l'État au FSPOEIE (-19,5 M€) ;
- la hausse de la subvention versée au titre du fonds RATOCEM (+3,1 M€) ;
- la hausse des recettes de compensation démographique (+8 M€).

Ce programme est structuré en 4 actions (l'action 2 ayant été supprimée à partir de l'exercice 2011) :

Action n° 1 : Prestations vieillesse et invalidité

Action n° 3 : Autres dépenses spécifiques

Action n° 4 : Gestion du régime

Action n° 5 : Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM).

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Maîtriser les coûts de la gestion administrative inclus dans la dépense totale</b>
INDICATEUR 1.1	Coût du processus de contrôle d'une liquidation
INDICATEUR 1.2	Dépenses de gestion pour 100€ de pension
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Optimiser le taux de recouvrement</b>
INDICATEUR 2.1	Taux de récupération des indus et trop-versés
<b>OBJECTIF 3</b>	<b>Optimiser la prévision de dépenses et recettes des pensions</b>
INDICATEUR 3.1	Dépenses de pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État : écart entre la prévision et l'exécution

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF

#### 1 – Maîtriser les coûts de la gestion administrative inclus dans la dépense totale

L'activité principale des régimes du FSPOEIE et du RATOCEM est le service de pensions et de rentes. Dans ce domaine, un élément déterminant de la performance, plus que le versement proprement dit qui est largement automatisé, est le contrôle de la liquidation d'une pension de retraite qui exige des moyens humains et matériels pour vérifier le calcul des droits de l'assuré, ainsi que la reconstitution de sa carrière.

La gestion du régime des ouvriers d'État est confiée à la Caisse des dépôts et consignations, à l'exception du processus de liquidation qui est à la charge de l'employeur. La reconnaissance du droit, pour être effective, requiert son accord. Ainsi, lors du départ à la retraite de l'ouvrier d'État, la Caisse des dépôts et consignations contrôle et approuve les états de liquidation adressés par le ministère dont il relève.

### INDICATEUR

#### 1.1 – Coût du processus de contrôle d'une liquidation

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Coût du processus de contrôle de liquidation	k€	1437	1287	1461	1443	1293	1350
Nombre de contrôles de liquidations	Nb	4540	4665	4720	3680	3900	4000
Coût unitaire d'un contrôle	€	316	276	309	392	332	350

#### Précisions méthodologiques

Source des données : Caisse des dépôts et consignations (FSPOEIE).

Mode de calcul : à compter de 2019, la mise en place d'un nouveau modèle de facturation se traduit par la valorisation des moyens engagés (ETP opérationnels) selon des coûts standards et l'amortissement des projets informatiques.

Le coût du processus de contrôle de liquidation correspond aux coûts informatiques et des ETP liés au traitement des dossiers de contrôle de la liquidation (hors traitement des avances) mais également du traitement des demandes d'avis préalable au départ à la retraite. Ce coût n'intègre pas d'autres processus, tels l'information et les réponses aux demandes des employeurs, pensionnés et actifs (périmètre du droit à l'information), ou d'autres coûts relatifs au droit à l'information. Le nombre de contrôles de liquidations tient compte des contrôles opérés sur l'ensemble des titres devenant définitifs dans l'exercice mais ne traduit pas directement le nombre de nouvelles entrées dans le régime.

A périmètre d'activité constant, le coût global (hors investissements informatiques) doit évoluer, hors éléments exogènes, pour tenir compte de l'évolution prévue des flux annuels. Il n'est en revanche pas toujours possible d'adapter les moyens (notamment les charges fixes) à une baisse significative non anticipée des flux de dossiers de liquidation à contrôler.

#### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La réalisation 2019 du coût du processus a été mise à jour en fonction des coûts définitifs justifiés dans la facture des frais de gestion 2019.

Les prévisions de coûts du processus de contrôle liquidation sont établies à partir d'hypothèses sur les volumétries de contrôles de liquidations à traiter et en conséquence les moyens à mobiliser.

La prévision 2020 actualisée tient compte du contexte lié à la crise sanitaire durant laquelle le service gestionnaire a priorisé la gestion des dossiers sans avance de pension normale et des pensions de réversion. Par conséquent, les réalisations à mi-année connaissent une baisse de 25 % par rapport à 2019. Malgré une augmentation prévue sur le dernier trimestre, le nombre des contrôles de liquidation est estimé, fin 2020, à 3 680 dossiers, en tenant compte de la stabilisation du stock de pensions sous avances (1 180 fin juin 2020).

Le coût unitaire 2020 est en augmentation par rapport à 2019 en raison du contexte lié à la crise sanitaire. Il doit revenir à un niveau plus faible, compte tenu de l'ajustement des moyens au vu des volumétries à traiter à horizon 2021, mais également et de l'évolution des coûts standards des moyens mobilisés.

Le nombre de dossiers à contrôler à horizon 2021 est supposé en augmentation par rapport au contexte particulier de 2020 (3 680 en 2020 puis 3 900 en 2021) : il tient compte de l'augmentation des contrôles des liquidations au titre des départs prévus en cours d'année (estimation de 1 870 départs annuels en 2021 contre 1 840 en 2020).

La variation du coût global du contrôle de liquidation entre 2020 et 2021 est liée à l'ajustement des moyens humains au vu des volumétries à traiter.

## INDICATEUR

### 1.2 – Dépenses de gestion pour 100€ de pension

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
FSPOEIE : rémunération de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) au titre de sa gestion	M€	6,9	6,1	6,4	6,3	6,1	6,0
Masse des prestations servies	M€	1853	1858	1879	1870,8	1873,0	1965,9
Ratio	%	0,371	0,33	0,343	0,336	0,326	0,305

#### Précisions méthodologiques

Source des données : Caisse des dépôts et consignations (FSPOEIE).

Mode de calcul : La rémunération de la CDC au titre de sa gestion correspond à la valorisation des moyens humains et matériels (y compris investissements informatiques) mis en œuvre pendant l'année de référence (présentation en droits constatés). Elle ne tient pas compte de l'ensemble des impacts du projet gouvernemental sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations dans la fonction publique.

#### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La Caisse des dépôts a engagé un plan de réduction de ses coûts. Cela se traduit par la valorisation des moyens ETP engagés selon des coûts standards, ainsi que par l'amortissement des investissements informatiques. Aussi, la mise en œuvre d'un nouveau modèle de facturation pour le FSPOEIE a permis de réduire sensiblement les frais de gestion dès 2019.

Par conséquent, la baisse des frais de gestion conduit à la baisse du ratio « Frais de gestion / Dépenses de pensions » par rapport à la prévision initiale pour 2020.

Le ratio diminue en 2021 en raison de la baisse des moyens permettant d'optimiser la fluctuation de l'activité définie par le flux des dossiers de liquidation à contrôler transmis par les ministères.

## OBJECTIF

### 2 – Optimiser le taux de recouvrement

Un recouvrement efficace est un objectif de performance et un moyen de bonne gestion car les sommes non recouvrées ont trois effets notables et cumulatifs sur le financement du régime :

- elles obligent les personnels des régimes de retraite à engager des actions pré-contentieuses et contentieuses avec d'éventuels frais de procédure ;
- à court terme, elles diminuent la trésorerie et accroissent le besoin de subvention ;
- à long terme, elles peuvent faire l'objet de remises gracieuses ou d'admissions en non-valeur, inscrites comme charges au budget du régime, ce qui, mécaniquement, accroît également le besoin de subvention.

**INDICATEUR****2.1 – Taux de récupération des indus et trop-versés**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
FSPOEIE : taux de récupération des indus et trop-versés	%	98,2	89	90	90	90	95

**Précisions méthodologiques**

Source des données : Caisse des dépôts et consignations (FSPOEIE).

Mode de calcul : Les applications informatiques ne permettent pas d'isoler les montants recouverts dans l'année faisant référence à l'année en cours ainsi que les créances irrécouvrables correspondantes (un indu peut courir sur plusieurs années et peut se rattacher à une autre année que celle d'annulation). Le taux est obtenu en rapportant le montant brut des récupérations recouvrées dans l'année à la somme du montant brut des récupérations recouvrées et du montant des abandons de créances dans la même année. Ce taux se base sur les créances non recouvrées au-delà de deux mois de réclamation.

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**

La prévision retient un taux de 90 % en 2021 en raison de l'existence de certaines créances dont le recouvrement est incertain voire compromis en raison de l'insolvabilité de certains pensionnés auxquels est demandé un remboursement des trop-perçus des pensions versées sous avance.

**OBJECTIF****3 – Optimiser la prévision de dépenses et recettes des pensions**

L'article 21 de la loi organique relative aux lois de finances impose une gestion équilibrée de la mission. Les dépenses sont limitées à la fois par les recettes constatées, entendues comme la somme des recettes encaissées et le solde cumulé du compte depuis son ouverture, et par les dépenses autorisées en loi de finances.

Ce contexte implique donc une connaissance fine de l'évolution des dépenses du programme, et en particulier des dépenses des pensions proprement dites. L'indicateur présenté rapporte à la dépense prévue, l'écart en valeur absolue entre la prévision de dépense de pensions inscrite au PLF et la dépense constatée.

À titre d'information, l'âge moyen à la date de radiation des contrôles, calculé à partir des départs à la retraite au titre de la vieillesse et de l'invalidité sur le périmètre des titres définitifs et des avances, s'est établi sur le flux 2018 à 60,2 ans. Suite aux réformes des retraites passées, il devrait continuer à progresser en raison de l'allongement de la durée de cotisation et du recul des âges d'ouverture des droits à la retraite et d'annulation de la décote (réforme 2010).

**INDICATEUR****3.1 – Dépenses de pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État : écart entre la prévision et l'exécution**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Dépenses de pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État : écart entre la prévision et l'exécution	%	0,38	-0,64	<=1	-0,01	<=1	<=1
Prestations servies PAP N	M€	1846	1870	1871	1870,8	1873,0	1965,9
Prestations servies RAP N	M€	1853	1859	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet



**Précisions méthodologiques**

Source des données : Caisse des dépôts et consignations (FSPOEIE).

Mode de calcul : L'indicateur vise à comparer le montant réel des prestations constatées en RAP au montant prévu lors de l'élaboration du PAP. L'écart à la prévision est présenté en valeur absolue. La fiabilité de la prévision dépend de la pertinence des valeurs de paramètres prises en compte : ces paramètres peuvent être anticipés avec plus ou moins de facilité (revalorisation des pensions, évolution des populations, effets comportementaux liés à la réforme des retraites). Le système des avances constitue un biais dans la mesure où la pension n'est pas versée en totalité.

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**

Les écarts constatés par le passé justifient de prévoir un écart de prévision inférieur à 1 % sur les années 2020 et 2021.

L'écart de prévision tient principalement à la différence entre les revalorisations des pensions constatées et les hypothèses retenues lors de l'élaboration du PLF, c'est-à-dire à l'erreur de prévision de l'indice des prix à la consommation entrant dans la formule de calcul du taux de revalorisation.

A ce titre et pour 2019, l'écart de 11 M€ s'explique principalement par un écart sur les effectifs de pensionnés : il y a eu 826 pensionnés de droit direct de moins que prévus et près de 400 pensionnés de droit dérivés de plus que prévus.

Les revalorisations de pensions sont les mêmes en prévision qu'en exécuté soit + 0,3 % au 1er octobre, et + 0,3 % au 1er avril et n'ont donc eu aucun effet sur l'écart observé sur les prestations.

La majeure partie du reste de l'écart s'explique par un effet de structure (différence entre le montant des pensions des flux d'entrées et de sorties) inférieur en exécution par rapport à la prévision.

La chronique des dépenses de pension présentées sur la période 2018-2021 est en augmentation, malgré une baisse régulière des effectifs de pensionnés d'environ - 1,1 % par an, sous l'effet d'une part d'une hausse des pensions moyennes à la liquidation, et d'autre part du fait des revalorisations des pensions (0 % en 2018 ; 0,3 % en 2019 ; + 1% pour les pensions inférieures à 2 000 € et de 0,3 % pour les pensions supérieures à 2 000 € en 2020).

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

## 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Prestations vieillesse et invalidité	1 872 999 809	0	<b>1 872 999 809</b>	0
03 – Autres dépenses spécifiques	1 779 576	0	<b>1 779 576</b>	0
04 – Gestion du régime	0	6 131 000	<b>6 131 000</b>	0
05 – Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)	56 043 829	558 018	<b>56 601 847</b>	0
<b>Total</b>	<b>1 930 823 214</b>	<b>6 689 018</b>	<b>1 937 512 232</b>	<b>0</b>

## 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Prestations vieillesse et invalidité	1 872 999 809	0	<b>1 872 999 809</b>	0
03 – Autres dépenses spécifiques	1 779 576	0	<b>1 779 576</b>	0
04 – Gestion du régime	0	6 131 000	<b>6 131 000</b>	0
05 – Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)	56 043 829	558 018	<b>56 601 847</b>	0
<b>Total</b>	<b>1 930 823 214</b>	<b>6 689 018</b>	<b>1 937 512 232</b>	<b>0</b>

## Ouvriers des établissements industriels de l'État

Programme n° 742 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Prestations vieillesse et invalidité	1 871 131 541	0	<b>1 871 131 541</b>	0
03 – Autres dépenses spécifiques	2 572 466	0	<b>2 572 466</b>	0
04 – Gestion du régime	0	6 435 000	<b>6 435 000</b>	0
05 – Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCÉM)	52 948 944	560 000	<b>53 508 944</b>	0
<b>Total</b>	<b>1 926 652 951</b>	<b>6 995 000</b>	<b>1 933 647 951</b>	<b>0</b>

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Prestations vieillesse et invalidité	1 871 131 541	0	<b>1 871 131 541</b>	0
03 – Autres dépenses spécifiques	2 572 466	0	<b>2 572 466</b>	0
04 – Gestion du régime	0	6 435 000	<b>6 435 000</b>	0
05 – Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCÉM)	52 948 944	560 000	<b>53 508 944</b>	0
<b>Total</b>	<b>1 926 652 951</b>	<b>6 995 000</b>	<b>1 933 647 951</b>	<b>0</b>

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	1 926 652 951	1 930 823 214	0	1 926 652 951	1 930 823 214	0
Prestations sociales et allocations diverses	1 926 652 951	1 930 823 214	0	1 926 652 951	1 930 823 214	0
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	6 995 000	6 689 018	0	6 995 000	6 689 018	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 995 000	6 689 018	0	6 995 000	6 689 018	0
<b>Total</b>	<b>1 933 647 951</b>	<b>1 937 512 232</b>	<b>0</b>	<b>1 933 647 951</b>	<b>1 937 512 232</b>	<b>0</b>

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Prestations vieillesse et invalidité	1 872 999 809	0	1 872 999 809	1 872 999 809	0	1 872 999 809
03 – Autres dépenses spécifiques	1 779 576	0	1 779 576	1 779 576	0	1 779 576
04 – Gestion du régime	0	6 131 000	6 131 000	0	6 131 000	6 131 000
05 – Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)	56 043 829	558 018	56 601 847	56 043 829	558 018	56 601 847
<b>Total</b>	<b>1 930 823 214</b>	<b>6 689 018</b>	<b>1 937 512 232</b>	<b>1 930 823 214</b>	<b>6 689 018</b>	<b>1 937 512 232</b>

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

## ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

## ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2020

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 (RAP 2019)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019	AE (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020
0	0	10 151 601	10 151 601	0

## ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP au-delà de 2023
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020	CP demandés sur AE antérieures à 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE antérieures à 2021
0	0 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2021 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021
6 689 018 0	6 689 018 0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>6 689 018</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2021

CP 2021 demandés sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2022 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021
100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

## Ouvriers des établissements industriels de l'État

Programme n° 742 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION 96,7 %****01 – Prestations vieillesse et invalidité**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	1 872 999 809	0	<b>1 872 999 809</b>	0
Crédits de paiement	1 872 999 809	0	<b>1 872 999 809</b>	0

Cette action identifie les dépenses pour les pensions attribuées aux ouvriers de l'État au titre des décrets n° 2004-1056 relatif au régime des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État et n° 2004-1057 relatif à la limite d'âge du personnel relevant du régime des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État, du 5 octobre 2004.

Les dépenses retracées au sein de cette action comprennent les pensions accordées au titre du risque vieillesse (92 % de l'ensemble des pensionnés) et les pensions accordées au titre du risque invalidité (8 %).

Fin 2019, le service gestionnaire a établi que le nombre et l'évolution des pensions s'établissaient comme suit :

- pensions de retraite : 84 878, soit -0,6 % par rapport à 2018 ;
- pensions d'invalidité : 13 388, soit -4 % par rapport à 2018.

Le nombre total de pensionnés (droits directs et réversions sur le périmètre des avances et des titres définitifs) devrait s'établir à 97 293 au 31 décembre 2020 et à 96 101 au 31 décembre 2021.

En 2020, le montant dévolu au règlement des pensions devrait être inférieur au montant inscrit en loi de finances initiale (1 871,1 M€), pour s'établir à 1 870,8 M€ (en légère hausse de 0,7 % par rapport à 2019), en raison d'un effectif de pensionnés plus faible que prévu.

En 2021, les dépenses de pension devraient s'élever à 1 873 M€ :

- en 2020, la revalorisation des pensions a été de 1 % pour les pensions inférieures à 2 000 € et de 0,3 % pour les pensions supérieures à 2 000 €. Cette revalorisation est intervenue au 1er janvier pour les pensions de base et au 1er avril pour les pensions d'invalidité ;
- pour 2021, les pensions devraient être revalorisées de 0,4 % au 1er janvier pour les pensions de base, et de 0,1 % au 1er avril pour les pensions d'invalidité.

Le compte prévisionnel pour 2021 du Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPOEIE) est présenté ci-après :

FSPOEIE : CHARGES 2021 (M€)		FSPOEIE : PRODUITS 2021 (M€)	
Pensions de vieillesse et d'invalidité	1 873,00	Retenues salariales	82
Autres dépenses spécifiques	1,78	Contributions patronales	258
Charges de gestion	6,13	Compensations démographiques	89
Divers		Produits financiers et techniques	0,0
		FSI, FSV, cotisations rétroactives	0,7
		<b>Sous-total PRODUITS, avant subvention</b>	<b>429,7</b>
		Subvention d'équilibre de l'État (BG et BA)	1 449,26
<b>Total des CHARGES</b>	<b>1 880,91</b>	<b>Total des PRODUITS</b>	<b>1 878,96</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	1 872 999 809	1 872 999 809
Prestations sociales et allocations diverses	1 872 999 809	1 872 999 809
<b>Total</b>	<b>1 872 999 809</b>	<b>1 872 999 809</b>

**ACTION 0,1 %****03 – Autres dépenses spécifiques**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	1 779 576	0	<b>1 779 576</b>	0
Crédits de paiement	1 779 576	0	<b>1 779 576</b>	0

Cette action retrace les dépenses du FSPOEIE autres que les dépenses de pension, et hors frais de gestion présentés dans l'action 04. Ainsi, l'action retrace les prestations diverses et les allocations supplémentaires au titre de la vieillesse et de l'invalidité, les charges financières, les charges techniques correspondant aux pertes sur créances irrécouvrables et aux excédents de cotisation sur validations, et les transferts de cotisations vers le régime général d'assurance vieillesse (CNAV) et le régime complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques (IRCANTEC), au titre des titulaires qui, n'atteignant pas la clause de stage du régime, sont affiliés rétroactivement à ces deux régimes.

Au regard des montants constatés sur les exercices précédents, les crédits demandés pour l'année 2021 s'élèvent à 1,78 M€.

Ces dépenses sont retracées dans le compte prévisionnel pour 2021 du FSPOEIE présenté sous l'action 1.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	1 779 576	1 779 576
Prestations sociales et allocations diverses	1 779 576	1 779 576
<b>Total</b>	<b>1 779 576</b>	<b>1 779 576</b>

**ACTION 0,3 %****04 – Gestion du régime**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	6 131 000	<b>6 131 000</b>	0
Crédits de paiement	0	6 131 000	<b>6 131 000</b>	0



## Ouvriers des établissements industriels de l'État

Programme n° 742 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Cette action retrace les dépenses de gestion administrative du FSPOEIE, c'est-à-dire les frais facturés par la Caisse des dépôts et consignations au titre de sa gestion du FSPOEIE. Les frais engagés sont évalués à partir des données prévisionnelles d'activité qui servent à déterminer les moyens nécessaires à la gestion. Les charges sont estimées sur la base d'hypothèses dont l'inflation (0,6 % en 2021), et les taux de contribution employeur au CAS Pensions (stables à 74,28 % pour la retraite et 0,32 % pour l'ATI).

La rémunération de la Caisse des dépôts et consignations couvre l'ensemble des processus mis en œuvre. Elle est évaluée par la Caisse à 6,1 M€ pour 2021.

Ces dépenses sont retracées dans le compte prévisionnel pour 2021 du FSPOEIE présenté sous l'action 1.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	6 131 000	6 131 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 131 000	6 131 000
<b>Total</b>	<b>6 131 000</b>	<b>6 131 000</b>

## ACTION 2,9 %

## 05 – Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	56 043 829	558 018	<b>56 601 847</b>	0
Crédits de paiement	56 043 829	558 018	<b>56 601 847</b>	0

Cette action retrace les rentes d'accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM) et les frais de gestion administrative facturés par la Caisse des dépôts et consignations au titre de la gestion de ce régime.

Pour l'année 2020, la dépense devrait représenter 55 669 345 €, dont 55 110 333 € pour les dépenses de prestations et 559 012 € pour les frais de gestion de ce fonds par la Caisse des dépôts et consignations pour le compte du ministère de la défense.

Pour 2021, le montant total de la dépense est prévu à 56 601 847 €, dont 56 043 829 € au titre des dépenses de prestations. Ce montant est susceptible de subir des aléas en raison de la part correspondant aux rentes et de celle correspondant aux capitaux, mais également compte tenu de la part versée au titre de l'amiante qui a un effet, notamment le niveau de la rente moyenne. Ce montant intègre les frais de gestion estimés à 558 018 €.

Le compte prévisionnel pour 2021 du Fonds relatif aux rentes d'accidents du travail des ouvriers des établissements militaires (RATOCEM) est présenté ci-après :

RATOCEM : CHARGES 2021 (M€)		RATOCEM : PRODUITS 2021 (M€)	
Prestations sociales	56,04	Contribution du ministère des Armées	56,54
Charges de gestion	0,56		
<b>Total des CHARGES</b>	<b>56,60</b>	<b>Total des PRODUITS</b>	<b>56,60</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	56 043 829	56 043 829
Prestations sociales et allocations diverses	56 043 829	56 043 829
Dépenses de fonctionnement	558 018	558 018
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	558 018	558 018
<b>Total</b>	<b>56 601 847</b>	<b>56 601 847</b>